Analyser le site pour adapter son projet

1 La notice explicative

Justifie le choix de conception architecturale, l'adaptation au terrain et le respect de son environnement.
C'est l'élément essentiel de présentation du projet.

Situe le terrain dans la Commune et en décrit les caractéristiques de desserte, de parcellaire, d'accès d'urbanisation, de topographie en s'appuyant sur **le plan de situation**. 2

Situe le terrain dans son contexte paysager en décrivant le paysage et l'environnement existant en s'appuyant sur **les documents photographiques**. 3

Présente le projet sur l'unité foncière en s'appuyant sur **le plan de masse et les vues en coupe**. 4 5

Décrit le projet architectural et sa mise en œuvre en s'appuyant sur **le plan des façades**. 6

Explique comment la construction et les aménagements des espaces extérieurs prennent en compte le paysage existant en s'appuyant sur **le document graphique**. 7

2 Le plan de situation

Localise la parcelle concernée par le projet.

- Orientation et échelle.
- Localisation du terrain.
- Limites de l'unité foncière.
- Voies de desserte.
- Le bâti environnant.
- Positionnement et angles de prise de vue.

Etabli d'après la carte IGN ou le plan cadastral

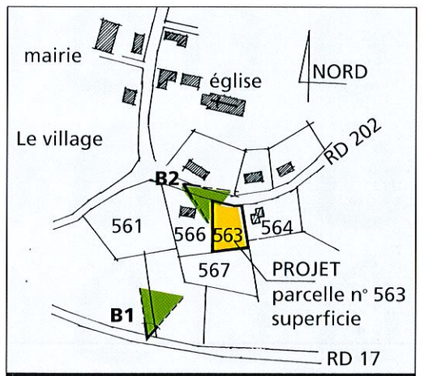

Echelle comprise entre 1/25000e et 1/5000e

3 Les documents photographiques

La vue panoramique B1 situe le terrain dans son contexte général.

Eléments marquants du paysage :
espaces naturels, espace urbanisé, végétation, ligne d'horizon, relief, etc.

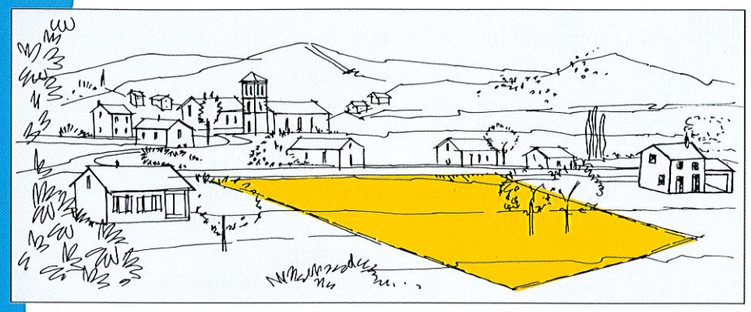

Photo prise depuis des espaces ouverts au public.

La vue rapprochée B2 situe le terrain dans son contexte immédiat.

Eléments marquants du site :
topographie du terrain, occupation des parcelles contigües, existence ou non de plantation sur le terrain, clôtures existantes et tout autre élément.

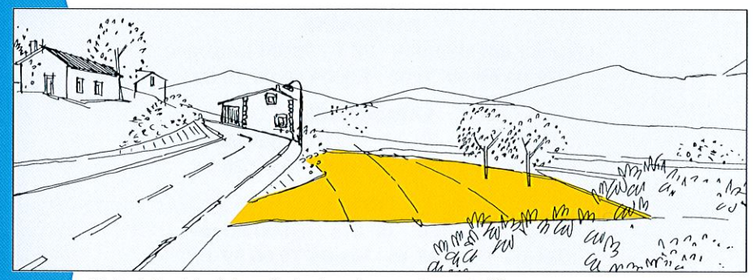

Photo prise depuis la voie de desserte ouverte au public.

4 Le plan de masse

Précise les dimensions au sol du projet.

- Orientation et échelle.
- Limites cotées du terrain.
- Hauteur et cotes extérieures de la construction.
- Distances de la construction par rapport aux limites du terrain et aux voies.
- Relief (courbes ou cotes de niveau avant projet de construction).
- Murs et talus.
- Plantations existantes, à supprimer, à créer, représentées de façon différente.
- Localisation des équipements privés (réseau EDF, PTT, assainissement).
- Clôtures existantes et à supprimer.
- Localisation de la vue en coupe.
- Positionnement et angles de prise de vue.

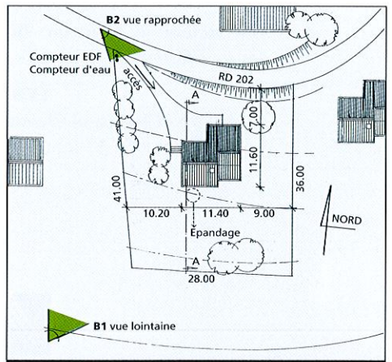

Echelle comprise entre 1/500e et 1/50e

5 Les vues en coupe

Précisent l'implantation de la construction et son adaptation au relief existant.

- Terrain naturel à la date du dépôt de permis.
- Terrain aménagé après la construction : terrasses, parking, voies de desserte, cheminements, clôtures, plantations, etc.
- Niveaux intérieurs des planchers, niveau extérieur des espaces aménagés, hauteur à l'égout de toiture et au faîtage.

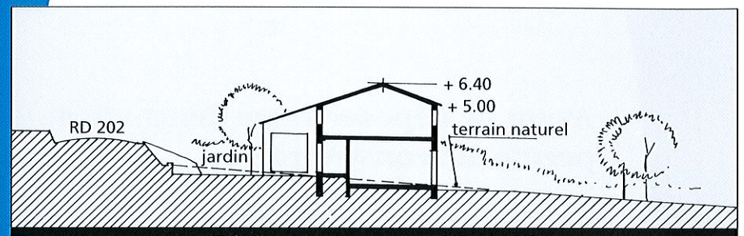

Echelle comprise entre 1/100e et 1/50e

6 Le plan des façades

- Orientation des façades et échelle.
- Nature et couleur des matériaux apparents : toitures, parements de façades, volets, fenêtres, garde-corps, etc.
- Relief (courbes ou cotes de niveau avant projet et après construction), mouvements de terrain aux abords de la construction.
- Traitement des espaces extérieurs, détail des plantations, murets, murs, etc.

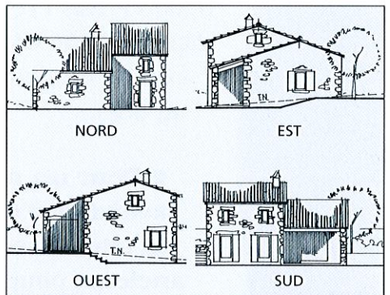

Echelle comprise entre 1/100e et 1/50e

7 Le document graphique

représente l'expression paysagère du projet

- Peut être établi à partir de la vue photographique B1. 3

Volume du bâti, aménagements extérieurs, plantations.